



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 novembre 2021

Date de la convocation : 12 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un le dix-huit novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de Lay.

Ordre du Jour

- 1- Convention mutualisation ;
- 2- Convention GéoLoire Adresse ;
- 3- Indemnité de gardiennage ;
- 4- Questions diverses.

Présents :

Leïtia BERNICAT, Fernand BERCHOUX, Jean-Pierre BUCCO, Myriam CORTEY, Jean-Marc GIRAUD, Jean-Christophe GUILLON, Jocelyn JUNET, Maryline PANENC, Michel PATUREL, Hervé PONTILLE, Nicolas PONTILLE, Pierre SALAZARD, Paula RODRIGUES

Absents :

Carole IAFRATE pour Leïtia BERNICAT

Secrétaire élu pour la séance : Jocelyn JUNET

- Approbation procès-verbal -

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021.

- Convention Mutualisation -

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention de mutualisation qui sera signée pour 3 ans. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention de mutualisation avec la coPler.

- GéoLoire Adressage -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est déjà adhérente de GéoLoire cadastre. Le SIEL-TE, nous propose d'adhérer gratuitement à la plateforme cartographique pour le recensement des adresses du territoire et nommée « GEOLOIRE ADRESSE ».

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature de l'adhésion à GéoLoire adressage.

- Indemnité de gardiennage -

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme MATHELIN Odette épouse GENUIT, domiciliée à Lay (Loire) Grand'Rue, est en charge du gardiennage de l'église communale depuis le 1er janvier 2010. Il propose donc au Conseil Municipal de fixer les indemnités pour l'année 2021. Le plafond pour l'année 2020 n'a pas changé. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir la même indemnité.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents de fixer pour l'année 2021, l'indemnité de gardiennage de l'église à 350,00 Euros pour la gardienne qui réside dans la commune ;

- Questions Diverses -

CHAPELLE

Lundi vont débiter les travaux d'électricité dans la chapelle pour une remise aux normes.

ILLUMINATIONS

Lundi 22 novembre, la société CEGELEC viendra mettre en place les diverses illuminations dans le bourg de Lay.

PREAU

Des devis sont en cours de réalisations.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Une partie des réseaux d'assainissement reste à faire derrière l'église. Une demande de devis auprès de l'entreprise ICA environnement a été faite afin de voir dans quel état est le réseau.

FACTURATION GRDF

Une pose de compteur gaz a été réalisée dans la petite rue de la Prévôté par GRDF. Les agents communaux ont démonté et remonté les pavés de cette petite rue. Il a été convenu avec GRDF que le coût de cette opération leur sera facturé au prix de 98€ du m² pour une superficie de 14 m².

SECRETARIAT DE MAIRIE

En Janvier 2022, Mme Sophia CARAYRE sera remplacée par Mme Noémie BUCCO au secrétariat.

CCAS

Le repas du CCAS aura lieu le samedi 11 décembre à la salle communale.

VŒUX 2022

Les vœux du maire auront lieu le 14 janvier 2022 à la salle de la Forest.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. le Maire, Jean-Marc GIRAUD

